

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 18/11/2022

**Délibération n° 2022-099  
Séance du 8 novembre 2022**

-----  
Programme scientifique innEAUvation relatif  
aux programmes de recherche 2023 -  
Conventions de partenariat de recherche  
Mocopée, SIAAP-SUEZ (projet  
Sein'Acoustic) et SIAAP-SEDIF, et avenants  
aux programmes de recherche MeSeine  
Innovation, PIREN-Seine et OPUR  
-----

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2019-107 en date du 13 novembre 2019, relative au programme de recherche MeSeine Innovation, qui a approuvé la convention de partenariat de recherche entre le SIAAP et l'Université Paris-Est Créteil (UPEC),

Vu sa délibération n° 2020-122 en date du 24 novembre 2020, relative au programme de recherche PIREN-Seine (Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement de la Seine), qui a approuvé la convention de partenariat de recherche entre le SIAAP et Sorbonne Université,

Vu sa délibération n° 2018-219 en date du 19 décembre 2018, relative au programme de recherche OPUR (Observatoire sur les Polluants Urbains), qui a approuvé la convention de partenariat de recherche entre le SIAAP et l'École des Ponts ParisTech,

Vu le rapport de présentation en date du 27 octobre 2022, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention de partenariat de recherche relative au programme Mocopée, la convention de partenariat de recherche SIAAP-SUEZ Sein'Acoustic, la convention de partenariat de recherche SIAAP - Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) et les avenants relatifs aux programmes de recherche MeSeine Innovation, PIREN-Seine et OPUR,

**Après en avoir délibéré**

**Article 1 :** Approuve :

- La convention quinquennale de partenariat de recherche, relative au programme Mocopée, passée avec l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE), en vue de définir la participation du SIAAP au financement des actions de la première année (2023) à hauteur de 454 104 € HT.

- L'avenant à la convention quinquennale de partenariat de recherche, relative au programme de recherche MeSeine Innovation, passée avec l'Université Paris-Est Créteil (UPEC), en vue de définir la participation du SIAAP au financement des actions de la quatrième année (2023) à hauteur de 274 200 € HT.
- L'avenant à la convention quadriennale de partenariat de recherche, relative au programme de recherche PIREN-Seine, passée avec Sorbonne Université, en vue de définir la participation du SIAAP au financement des actions de la troisième année (2022) à hauteur de 110 000 € HT.
- L'avenant à la convention quinquennale de partenariat de recherche, relative au programme OPUR, passée avec l'École des Ponts ParisTech, en vue de définir la participation du SIAAP au financement des actions de la cinquième année (2023) à hauteur de 75 000 € HT.
- La convention triennale, relative au projet « mesures hydroacoustiques en eaux douces appliquées à l'observatoire de la qualité des eaux franciliennes MeSeine », en partenariat avec la société SUEZ.
- La convention quinquennale, relative au partenariat du SIAAP avec le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF).

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer ces conventions de partenariat, les avenants et l'ensemble des actes subséquents nécessaires à leur application, et notamment les demandes de subventions auprès des organismes de financement de la recherche, les états financiers de projets de recherche et développement et les accords de consortium.

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Président à verser la participation du syndicat au financement des actions relatives aux programmes de recherche Mocopée, MeSeine Innovation, PIREN-Seine et OPUR.

**Article 4 :** Dit que la dépense correspondante sera imputée sur le compte 617 « études et recherches » de la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**



**François-Marie DIDIER**